

## COMMUNE DE LA CRESSE

### Procès Verbal du Conseil Municipal du mardi 19 décembre 2023.

**Présents :** Mme VERGONNIER, Mme LAFON, M. GALTIER, M. FROMENT, M. FRAYSSINHES, M. BOISSET, Mme FAUST, Mme VALETTE, M. BOUVIALA, la secrétaire de mairie.

**Absent – excusé :** M. DELCROS.

**Secrétaire de séance :** Mme VALETTE.

Le bulletin municipal est prêt à être distribué dans le courant de la semaine. Nous tenons à remercier Etienne pour le travail réalisé.

1. Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal du 07 novembre 2023.  
Approuvé à l'unanimité.

2. Compte rendu des réunions de la Communauté de Communes de Millau :

Refonte de la redevance déchets pour les commerces : Jusqu'à présent, pour les entreprises redevables de la redevance spéciale, seuls les containers noirs étaient facturés au litre (1,95 €/L) et en fonction du nombre annuel de levées. La TEOM était déduite du montant total.

Depuis 2020, le Sydon facture également le traitement des containers jaunes au prix de 45.90 € la tonne, pour atteindre 127.30 € la tonne en 2024.

Pour répartir équitablement les coûts, la Communauté de communes a donc décidé de mettre en place une tarification au réel applicable à toutes les entreprises (sauf celles qui feront appel à un prestataire extérieur).

Le container jaune sera facturé 1,70 €/L et le jaune 0,50 €/L. La TEOM sera déduite du montant.

Les entreprises récalcitrantes qui refuseront de signer la convention se verront appliquer en plus du paiement de la TEOM, une tarification forfaitaire calculée sur une estimation des agents des services en fonction du dépôt (porte à porte ou container enterré).

Composteurs : En association avec « France Compost », des agents de la Communauté de communes passeront dans les villages afin d'expliquer le mode d'entretien.

Comptoir Paysan du Mas de Compeyre : Arrêt de la procédure AMI (Appel à manifestation d'intérêt : mode de présélection des candidats qui sont invités à soumissionner lors de procédures de passation de marchés publics – appel d'offres restreints ou procédure concurrentielle avec négociation) pour une vente de gré à gré.

Référent déontologique : Madame LAGARDE, avocate honoraire du Lot, sera chargée d'apporter à tout agent public (fonctionnaire ou contractuel) qui le demande des conseils utiles au respect de principes déontologiques de la fonction publique. Ce poste sera pris en charge par l'intercommunalité pour l'instant.

Approbation à l'unanimité du conseil municipal.

Renouvellement de la convention de la carte jeune : Cette carte est gratuite pour les jeunes de la Communauté de communes de Millau, à partir de 11 ans.

La commune participera à hauteur de 15 euros.

Approbation à l'unanimité du conseil.

3. Nomination des représentants de la commune au Parc Naturel des Grands Causses : M. FROMENT, titulaire ; Mme VALETTE, suppléante.
4. « Arrivée de la Flamme Olympique » : les enfants de l'école sont inscrits pour participer à l'événement. Des réunions d'organisation auront lieu en début d'année.
5. Renouvellement de la disponibilité de Madame VIDAL : pour un an (jusqu'en février 2025). Contact a été pris avec le Centre de Gestion pour créer une vacance puis des emplois permanents pour les assistantes maternelles.
6. Renouvellement du contrat de prestations de service de la SPA, pour 3 ans : 1.40 €/habitant pour 2024, 1.47 € pour 2025, 1.64 € pour 2026.
7. Les Restaus du Cœur se déplaceront dans les villages de la Vallée, en janvier.
8. Après un courrier de doléance d'un administré demandant un ralentissement de la vitesse automobile à 30km/h sur la RD 907, le Département va passer le tronçon entre Pailhas et Rivière sur Tarn à 70 km/h.
9. Lecture du courrier de Madame HANF.
10. Questions diverses :  
Vœux du Conseil Départemental : le 08 janvier 2024 à 19h à Olemps.  
Vœux de la Mairie de Rivière sur Tarn : le 06 janvier 2024 à 17h30.  
Vœux de la Mairie de La Cresse : le 14 janvier 2024 à 16h.

Mon Seigneur Luc Meyer invite les élus à une rencontre à Millau le mercredi 17 janvier 2024. Ceux qui souhaitent y participer sont priée de s'inscrire auprès du secrétariat de mairie.

La distribution des paniers à nos aînés (au delà de 80 ans) se fera cette fin de semaine.

La société STE Audio est en contact avec Etienne pour l'insonorisation de la salle polyvalente de façon harmonieuse et efficace.

Le problème d'une implantation de caravane a été posé au conseil sachant qu'un arrêté municipal avait été pris de longue date interdisant le camping sauvage sur la commune.

Nous remercions Laurence pour sa présence et son investissement auprès de Charlotte en l'absence de Madame le maire.

Séance levée à 20h30.

Le secrétaire de séance  
VALETTE Laurence



Le maire  
VEGONNIER Danièle

